

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Savoie

Conditions d'autorisation d'un séjour en refuge pour les écoles publiques du 1^{er} degré.

1. AUTORISATION

- Toute sortie scolaire avec nuitée en refuge doit recueillir l'autorisation de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription concernée.
- À tout moment, y compris dans les jours qui précèdent la réalisation du projet, une sortie avec nuitée en refuge peut être annulée par l'autorité administrative compétente, notamment pour raisons de sécurité.

2. REFUGES

- Les sorties avec nuitée ne sont autorisées que dans les refuges inscrits au répertoire départemental de l'Éducation nationale des centres de séjour.
- Seuls peuvent être inscrits à ce répertoire les refuges :
 - ayant reçu un avis favorable de la commission de sécurité ;
 - figurant sur l'arrêté préfectoral fixant la liste des refuges de montagne autorisés à héberger des mineurs en dehors du cadre familial
 - faisant l'objet d'un arrêté municipal d'ouverture ;
 - équipés d'un moyen de communication (téléphone ou radio-émetteur) ;
 - présentant de bonnes conditions sanitaires (hygiène alimentaire, eau potable, équipements sanitaires, conditions générales d'accueil).

3. CONDITIONS DE SEJOUR

- Les sorties avec nuitée en refuge ont lieu **entre le 15 mai et le 1er novembre**, sous réserve que l'accès, par la route ou par le sentier, ne soit pas enneigé et que le gardien soit présent.
- **Seules les classes à partir du CP** peuvent être accueillies en refuge.
- L'accueil est limité à **deux nuitées maximum (court séjour)**. Lors de la réservation, l'enseignant s'assure qu'aucun **autre groupe ou clientèle adulte ne seront présents simultanément dans les mêmes locaux de couchage.**

4. ENCADREMENT

- Les conditions générales d'encadrement pour les sorties avec nuitées s'appliquent.
- Pour une sortie en refuge, l'encadrement, de jour comme de nuit, est au moins de 3 adultes pour les classes de moins de 21 élèves et de 4 adultes pour les autres.
- Durant toute la sortie, au moins un des membres de l'équipe d'encadrement doit posséder un diplôme de premiers secours (BNPS, BNS ou AFPS).

5. PREPARATION

- L'enseignant responsable du groupe doit reconnaître le parcours dans les jours qui précèdent la sortie. S'il ne peut pas le faire, il doit interroger les professionnels de la montagne, utilisateurs réguliers du parcours envisagé (guides, accompagnateurs brevetés d'état, services de secours en montagne, agents des parcs nationaux ou régionaux), en ce qui concerne les conditions générales d'accès au refuge.
- Avant la sortie en refuge, l'enseignant doit consulter le dernier bulletin météorologique et en tenir compte.
- Tout groupe est équipé d'un téléphone portable.
- L'équipement des enfants doit être adapté aux conditions de la montagne.

6. FONCTIONNEMENT

- Par mesure d'hygiène et de sécurité alimentaire, la vaisselle et les ustensiles de cuisine de la partie hors sac du refuge ne peuvent pas être utilisés. Tous les repas chauds consommés doivent impérativement être élaborés par le gardien.

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

Giuseppe INNOCENTI

LISTE DES REFUGES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

INSCRITS AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE

- Fond d'Aussois	AUSOIS
- La dent Parrachée	AUSOIS
- La fournache	AUSOIS
- La Gittaz	BEAUFORT SUR DORON
- Avérole	BESSANS
- Le Bois	CHAMPAGNY
- La Glière	CHAMPAGNY
- Le Saut	LES ALLUES/MERIBEL
- Lac du Lou	LES BELLEVILLES/MENUIRES
- Le Thabor	MODANE
- Lac de la grande Léchère	MONTGELAFREY
- Nant du Beurre	NAVES
- Rosuel	PEISEY-NANCROIX
- Palet	PEISEY-NANCROIX
- Col de la Vanoise	PRALOGNAN
- Peclet-Polset	PRALOGNAN
- L'Etendard	SAINT SORLIN D'ARVES
- Vallombrun	VAL-CENIS
- La Femma	VAL-CENIS/TERMIGNON
- Le Plan du Lac	VAL-CENIS/TERMIGNON
- L'Arpont	VAL-CENIS/TERMIGNON
- Le Suffet	VAL-CENIS/BRAMANS
- Lo Tsamou	VAL-CENIS/BRAMANS
- Fond des fours	VAL D'ISERE
- L'Orgère	VILLARODIN/LE BOURGET
- Auberge refuge Bellecombe	VAL CENIS TERMIGNON

Pour des informations complémentaires, prendre contact avec :

- Rachel Sieger-Cluzel : Division des élèves voyages scolaires avec nuitées – 0479691636 poste 6730
- Michel Frionnet : service jeunesse et sport – suivi des centres d'hébergement – 0479691636 poste 6723